



Aye ! Ce bulletin est le dernier *En Marche* de l'an 2000. Difficile de croire que cette année tant attendue, si occupée et qui demeurera dans notre mémoire collective à jamais s'achève dans quelques jours... En cette période du temps des fêtes, nous aimerions vous souhaiter de beaux moments, en famille ou entre ami-e-s, remplis de rires, de plein air et de détente. Revenez en janvier bien reposées car comme vous le verrez ci-dessous, nous aurons un hiver et un printemps bien occupés ! Bonne vacances  
*L'équipe de la Fédération des femmes du Québec*

## DES SUITES À LA MARCHÉ DES FEMMES AU QUÉBEC !

Décembre 2000

Compte tenu des réponses fort insatisfaisantes du gouvernement Bouchard aux demandes de la Marche des femmes (on peut en dire autant du gouvernement fédéral !), les femmes veulent se mobiliser, réagir, dénoncer, proposer... jusqu'à l'obtention de réponses satisfaisantes.

Le comité de stratégie (volet national) de la Marche a commencé à réfléchir sur des suites possibles. Des discussions ont aussi eu lieu avec le Collectif pour une loi cadre sur l'élimination de la pauvreté et nous avons tenté d'arrimer nos plans d'action. Puis, des propositions ont été acheminées au Conseil d'administration de la FFQ qui les a entérinées.

Le 12 décembre dernier, les membres de la *Coalition nationale* ont discuté de ce plan d'action. Tout le monde s'entendait sur les propositions d'action jusqu'à la mi-février. Cependant, toutes s'entendaient aussi pour attendre à la prochaine rencontre de la Coalition pour une adoption finale des autres propositions afin de consulter leur membership.

Enfin, le comité violence sera remis sur pied afin d'élaborer la stratégie de lutte à la violence contre les femmes dans le cadre des suites de la Marche.

Les actions proposées visent à :

- nous assurer que les quelques gains obtenus du gouvernement du Québec soient réellement mis en œuvre;
- exprimer notre mécontentement de façon à ce que ce gouvernement ne puisse se comporter comme si le dossier *Marche* était classé;

- travailler à l'obtention des revendications laissées en plan d'ici les prochaines élections provinciales;
- faire avancer les revendications s'adressant au gouvernement fédéral.

Dans cet esprit, nous vous proposons le calendrier suivant :

1) **ADOPTÉ** Poursuivre jusqu'à la fin janvier la campagne de fax « bulletin de vote pour le mouvement des femmes ».

2) **ADOPTÉ** Le 31 janvier en région et le 1<sup>er</sup> février au national, organiser un 24 heures de deuil national lors de l'entrée en vigueur de l'augmentation du salaire minimum de 10 sous. La réponse du gouvernement sur l'augmentation du salaire minimum est symbolique de l'ensemble des réponses. Nous vous invitons donc à faire le lien entre le salaire minimum et tous nos sujets de deuils.

Voici une proposition simple : le 31 janvier, habillées en noir, rencontre avec votre député-e en la présence des médias (qui peut prendre la forme d'un *sit-in* ou d'un dépôt même s'il ou elle n'est pas là...). Nous lui apportons un sac d'épicerie d'une valeur de 4 \$, ce qui équivaut à l'augmentation du salaire minimum par semaine. Nous faisons donc le deuil du peu d'amélioration à nos conditions de vie. Nous encourageons la participation de femmes vivant au salaire minimum qui pourront faire des témoignages ou être porte-parole. Au

plan national, le 1<sup>er</sup> février, la FFQ et le Front de défense des non-syndiqué-e-s iront au bureau de Diane Lemieux.

3) Participer à la tournée régionale du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté en février. Cette tournée a pour but de mieux faire connaître le contenu du projet de loi et d'organiser des activités médiatiques en vue du prochain budget.

4) Budget provincial : le Collectif travaille en ce moment à des propositions pouvant faire l'objet d'un consensus entre l'ensemble de ses membres syndicaux, communautaires, étudiants et féministes. Le consensus serait à l'effet que le prochain budget inscrive la lutte contre la pauvreté comme une priorité de l'action gouvernementale et donc que des montants suffisants soient dégagés à cet effet.

Plusieurs des revendications de la Marche et qui sont appelées mesures urgentes dans le projet de loi seraient aussi reprises : barème plancher, amélioration du revenu des plus pauvres et des allocations familiales, construction de logements sociaux. Il serait intéressant que le mouvement des femmes appuie ces propositions budgétaires en y ajoutant la lutte à la violence faite aux femmes comme action prioritaire et les sommes nécessaires à l'obtention de l'ensemble de nos revendications sur la pauvreté et la violence faite aux femmes. Nous

pourrions rendre publiques nos demandes budgétaires et exiger une rencontre avec Bernard Landry.

5) Budget fédéral : le gouvernement canadien ne prévoit pas déposer de budget à l'hiver 2001. Cependant, le Comité canadien prévoit intervenir dans le cadre du discours de trône au mois de février.

6) Il interpellera le gouvernement fédéral sur les revendications des femmes. Il se peut que le Comité propose un moyen d'action simple aux groupes à travers le Canada.

7) 8 mars : le slogan est : « **Plus que jamais fortes et déterminées !** ».

Au cours des activités locales et régionales, il serait intéressant de compléter le bilan de la Marche et de mobiliser les femmes pour les suites immédiates, à commencer par le Sommet des peuples organisé en parallèle au Sommet des Amériques. Une conférence de presse nationale sera organisée à Montréal.

De plus, les femmes sont invitées à demander des rencontres avec les député-e-s fédéraux dans la période du 8 mars afin de leur demander des appuis sur les 13 revendications fédérales.

8) Du 17 au 21 avril, c'est le Sommet des peuples qui parlera des effets du libre échange sur les populations et des

alternatifs. La *Marche mondiale des femmes dans les Amériques* y sera et organisera un forum des femmes dont la coordination sera assurée par la FFQ. Au sein des forums et au plénière, nous partagerons nos réflexions et analyses sur les impacts de la mondialisation et du patriarcat sur les femmes avec nos alliés de la lutte anti-mondialisation. C'est avec la perspective de poursuivre nos luttes contre la pauvreté et la violence faite aux femmes, ici et ailleurs, que nous travaillerons sur le Sommet des peuples.

Nous inviterons les femmes du Québec à se mobiliser largement pour la manifestation pacifique prévue le 21 avril. Du 17 au 21, une multitude de groupes organiseront des activités dans la rue avec un caractère pacifique : « *teach in* », théâtre de rue, soupe populaire, etc... Nous tenterons de mettre en place un « espace-femmes » où nous pourrions toutes nous retrouver de façon informelle pour échanger, débattre, chanter, manifester, etc... Nous serons particulièrement attentives à créer ou consolider nos liens avec les femmes d'ailleurs, canadiennes, américaines, d'Amérique centrale et du sud.

9) 1<sup>er</sup> mai : ce sera une autre occasion de nous mobiliser. À voir...

Nous vous invitons donc à lire *En Marche* pour connaître les développements.

### **RAPPEL-BILAN-RAPPEL-BILAN**

Nous espérons toujours recevoir des éléments de bilan de la part de groupes participants à la Marche alors n'hésitez pas à nous les faire parvenir le plus tôt possible.

Dans la même veine, nous savons que plusieurs personnes se sont mobilisées et ont fait du bruit à midi le 17 octobre 2000 au Québec... Cependant, ce n'est que par bride par-ci, par-là que nous entendons parler de ces événements.

Comme nous aimerions bien avoir une idée plus juste sur cette journée d'activité de la Marche afin de mieux en rendre compte dans le bilan global nous vous demandons de bien vouloir nous faire part de ce qui s'est passé par chez-vous le 17 octobre à midi. Merci à l'avance de votre collaboration.

### **TABLEAU DES REVENDICATIONS**

Vous trouverez à la fin de ce bulletin le tableau d'analyse des réponses à nos revendications mis à jour suite aux commentaires à la dernière rencontre de la Coalition nationale.

### **CAMPAGNE DE LETTRE D'APPUI**

L'R des centres de femmes lance une campagne de lettre d'appui pour signifier clairement au gouvernement que leur réponse aux revendications de la Marche à l'égard du financement des centres de femmes est inacceptable. Nous vous invitons donc à joindre votre voix à la nôtre pour dénoncer cet état de fait en envoyant une lettre d'appui à la ministre Pauline Marois avec copie conforme à madame Linda Goupil et à L'R des centres de femmes. Vous trouverez ci-dessous une lettre type que vous pouvez envoyer telle quelle ou la personnaliser si vous le désirez.

En passant, le Front commun pour les personnes assistées sociales vous remercie beaucoup de votre participation à la campagne de fax contre les parcours obligatoires pour les jeunes prestataires de la sécurité du revenu.

*Ce bulletin est produit par :*  
Fédération des femmes du Québec  
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 309  
Montréal (Québec) H2Y 1E6  
tél. : (514) 876-0166, téléc. : 876-0162  
Site Internet [www.ffq.qc.ca](http://www.ffq.qc.ca)  
courriel : [mobilisation@ffq.qc.ca](mailto:mobilisation@ffq.qc.ca)

Montréal, le 12 décembre 2000

Madame Pauline Marois,  
Ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux  
1075, chemin Ste-Foy, 15e étage  
Québec, Québec,  
G1S 2M1  
FAX 418-644-4534

Madame la Ministre,

Nous désirons vous faire part de notre étonnement et de notre indignation quant à la réponse de votre ministère concernant le financement des centres de femmes dans le cadre des revendications de la *Marche mondiale des femmes*

En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, force est de constater que les inégalités, la pauvreté et la violence sont toujours inscrits dans le quotidien des femmes. Les centres de femmes constituent un réseau important et significatif pour des milliers de femmes. Enracinés dans des communautés urbaines et rurales, ils sont en mesure de bien connaître et de bien comprendre les besoins et problèmes des femmes. Ressources polyvalentes, ils représentent un lieu d'appartenance et de transition, une alternative à l'isolement des femmes, un réseau d'aide, d'éducation et d'action.

Les centres de femmes ont développé au fil des ans une expertise considérable en matière de condition féminine, particulièrement en matière de violence, de santé mentale et de lutte à la pauvreté. À chaque année, ils viennent en aide à de nombreuses femmes en difficulté venues y trouver support, réconfort, informations et références. Ils permettent aux femmes de recouvrer l'estime d'elle-même et d'entreprendre les démarches nécessaires à leur autonomie sociale, financière et affective.

En outre, les centres initient ou collaborent à chaque année à des projets novateurs touchant différents aspects de la condition féminine. Dans des petites localités où les services sont rares, comme dans des centres urbains, les centres de femmes sont présents et mobilisés dans une perspective de changement social afin que la réalité future de toutes les femmes se rapproche davantage de nos aspirations d'égalité, d'équité et de justice.

Les centres de femmes sont des acteurs dont l'importance n'est plus à démontrer. Il est essentiel que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse formellement et soutienne substantiellement les centres de femmes afin qu'ils puissent consolider et développer leur équipe de travail pour poursuivre leur mission auprès des femmes de leur communauté. C'est pourquoi, nous espérons vivement que vous réviserez le financement des centres de femmes dans le prochain programme de soutien aux organismes communautaires, soit en 2001-2002.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de nos meilleurs sentiments

c c Mme Linda Goupil, Ministre de la Justice et responsable de la condition féminine (FAX 418-646-0027)  
Mme Silvia Martinez, présidente de l'R des centres de femmes du Québec (FAX 514-876-9176)

## Analyse des réponses du gouvernement du Québec Marche mondiale des femmes

Décembre 2000

**Une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans, réalisée par les groupes féministes et financée par l'État, pour éliminer la violence faite aux femmes.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 25 millions \$ sur 10 ans, soit 2,5 millions par année pour lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,7 million \$ sur deux ans relativement à la violence conjugale</li> <li>• 4,5 millions \$ sur 3 ans relativement aux agressions sexuelles</li> <li>• 1,87 millions \$ pour le programme ESPACE de prévention de la violence auprès des enfants</li> <li>• 0 \$ pour la formation/éducation</li> </ul>	<p>Cet argent permet la poursuite de la campagne déjà existante.</p> <p>L'argent attribué à la campagne pour lutter contre les agressions sexuelles est nouveau.</p> <p>Cependant, on ne trouve pas un engagement pour lutter contre toutes les formes de violence. Par exemple, on aurait voulu faire des liens entre la violence faite aux femmes et la violence spécifique que vivent les femmes handicapées.</p> <p>Malheureusement, on ne trouve aucun argent pour la formation/éducation de divers intervenant-e-s police, juges, enseignant-e-s, médecins, etc.</p>

**L'accès, gratuit et sans délai, pour toutes les femmes victimes de violence, à des ressources offrant de l'aide et des activités de prévention, de sensibilisation et de défense des droits.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 36 millions \$ pour les maisons d'hébergement</li> <li>• 9 millions \$ pour les centres de femmes</li> <li>• 14 millions \$ pour les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maisons d'hébergement = 8 millions \$ sur 2 ans</li> <li>• Centres de femmes = aucun engagement</li> <li>• CALACS = 7,5 millions \$ (développement et consolidation)</li> <li>• 0,7 millions \$ pour travailler dans les centres désignés (hôpitaux ou CLSC) avec la trousse médico</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'argent pour les maisons d'hébergement est nettement en dessous des besoins pour leur consolidation et leur développement. Il s'agit d'une augmentation moyenne de 8 % par maison</li> <li>• La plupart des centres de femmes n'ont reçu aucune augmentation de leur financement récurrent depuis 1996 subissent un manque de reconnaissance de leur travail.</li> <li>• Un gain pour la consolidation du réseau</li> </ul>

(CALACS)	légale	des CALACS.
----------	--------	-------------

**Un meilleur soutien financier des maisons d'hébergement en milieu autochtone pour les femmes victimes de violence.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Équité avec les autres maisons d'hébergement = 3,2 millions \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclus dans l'accès aux ressources (réponse à la revendication no. 2)</li> </ul>	<p>Les 8 millions \$ prévus pour les maisons d'hébergement incluent le montant pour les maisons en milieu autochtone. Les modalités de la répartition de l'argent sont inconnues.</p>

**L'accès à un financement de fonctionnement pour les groupes de femmes des communautés culturelles et des minorités visibles afin de répondre à leurs besoins et de favoriser leur participation à la société québécoise.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Idem revendication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien</li> </ul>	<p>Le gouvernement semble farouchement opposé à un financement des groupes ethnoculturels. En finançant ces groupes, il prétend que cela favorise la <i>ghéttoisation</i> des femmes immigrantes.</p>

**Un meilleur accès aux études pour toutes les femmes et particulièrement pour les responsables de famille monoparentale et les femmes "sans chèque".**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminer l'arrimage entre la politique familiale et le Régime de prêts et bourses, c'est-à-dire, redonner aux étudiant-e-s parents les 2000 \$ perdus lors de l'instauration de la Politique familiale</li> <li>Permettre aux étudiant-e-s à temps partiel d'avoir accès au Régime de prêts et bourses</li> <li>Emploi-Québec : meilleur accès à la formation pour les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiement des intérêts des prêts des étudiantes qui doivent interrompre temporairement leurs études pour la naissance ou l'adoption d'un enfant = 1,3 millions \$</li> <li>Mise en œuvre de la Stratégie d'intégration à l'égard de la main-d'œuvre féminine (dont nous ne connaissons pas encore le contenu.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le paiement des intérêts des prêts représente un petit gain mais ne faisait pas du tout partie de nos revendications.</li> <li>Pour ce qui est de la Stratégie d'intégration.. nous allons devoir attendre son contenu avant de dire s'il s'agit d'un gain pour les femmes.</li> <li>Globalement, le gouvernement n'a pas répondu à nos demandes, particulièrement pour les étudiantes cheffes de famille monoparentale.</li> </ul>

**L'accès universel pour les Néo-Québécoises à des cours de français accompagnés d'allocations décentes et l'accès à des services de garde, sans aucune exclusion basée sur le statut d'immigration ou sur les années de résidence au Québec.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocations pour les femmes qui suivent les cours de français à temps partiel</li> <li>• Fin de l'exclusion basée sur les années de résidence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Allocation pour couvrir les frais de transport et les frais de garde pour les personnes qui étudient le français à temps partiel = 4,4 millions \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y avait que 5 heures d'études qui séparaient les étudiantes à temps plein de celles à temps partiel. Il est donc heureux de voir l'élargissement des allocations.</li> <li>• Les réfugiées en attente de statut n'auront pas accès au cours de français même si elles habitent au Québec depuis de nombreuses années</li> <li>• L'exclusion commencera après 5 années de résidence au lieu de 3, une augmentation de 2 ans.</li> </ul>

**La mise sur pied d'un grand chantier de logement social, soit 8000 HLM, coopératives et OSBL d'habitation par année.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<p>Il en coûte 43 millions \$ pour faire 1 325 logements sociaux par année, ce qui se fait déjà. On veut que le gouvernement québécois s'engage à financer 4000 logements sociaux par année, le reste devrait être financé par le gouvernement fédéral.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de 400 unités = 2,3 millions \$ (dans les faits, il s'agit simplement du respect d'une promesse électorale du Parti Québécois)</li> <li>• Reconduction du supplément au loyer pour les ménages qui en bénéficient jusqu'en 2003</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit ici d'une confrontation directe à l'idéologie néolibérale selon laquelle il est mieux d'investir dans la propriété privée plutôt que collective.</li> <li>• La réponse gouvernementale s'inscrit dans une logique favorisant le logement social de transition au lieu d'accorder des logements sociaux permanents.</li> </ul>

**L'imposition fiscale progressive des entreprises et des individu-e-s en tenant compte des principes de justice, d'équité et de redistribution de la richesse.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Idem revendication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les tendances actuelles sont à des baisses d'impôt, pas à une redistribution des richesses, compétitivité oblige !!!</li> </ul>



**Un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance des montants suivants pour les besoins essentiels des enfants en l'an 2000 (voir *) :</li> <li>• 1<sup>er</sup> enfant - famille biparentale : 4 300\$</li> <li>• 1<sup>er</sup> enfant - famille monoparentale : 6 700\$</li> <li>• chaque autre enfant : 3 350\$</li> <li>• Remplacer le crédit d'impôt actuel qui sert principalement au père par l'universalité du programme, ce qui sert principalement à la mère, qui reçoit le chèque d'allocation familiale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement a préféré mettre de l'argent dans les garderies à 5 \$. Des toutes évidences, les allocations familiales ne sont pas une priorité.</li> </ul>

\* Notons qu'actuellement ces montants sont de

- 1<sup>er</sup> enfant - famille biparentale 2 600 \$
- 1<sup>er</sup> enfant - famille monoparentale 3 900 \$
- chaque autre enfant 2 400 \$

**Un barème plancher à l'aide sociale en dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite. Le montant du plancher doit être établi de façon à couvrir les besoins essentiels (au minimum : logement, chauffage, électricité, nourriture, médicaments, habillement)**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin immédiate de la coupure pour partage du logement = 51 millions \$</li> <li>• Indexation immédiate des prestations de 1,6% = 28,9 millions\$</li> <li>• Augmentation de 50 \$ des prestations pour revenir au pouvoir d'achat de 1993 = 156 millions \$ par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Majoration du soutien aux femmes prestataires de la sécurité du revenu qui sont enceintes ou qui allaitent = 2,5 millions \$</li> <li>• Augmentation de l'aide aux parents prestataires de la sécurité du revenu pour leurs enfants inscrits au primaire et au secondaire = 7 millions \$</li> <li>TOTAL= 9,5 millions \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le mythe, à savoir que les personnes assistées sociales ne veulent pas travailler et qu'il faut imposer des incitations au travail est très répandu au sein du Cabinet du gouvernement. Par contre, les baisses d'impôt et l'augmentation du salaire des député-e-s ne causent pas de problème.</li> </ul>

**L'augmentation du salaire minimum pour permettre à une personne travaillant 40 heures par semaine d'avoir un salaire annuel se situant au-dessus du seuil de pauvreté établi pour une personne seule.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8,70 \$ de l'heure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 7,00 \$ de l'heure, soit 200\$ de plus par année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'idéologie néolibérale frappe fort quand il s'agit du salaire minimum au même titre qu'à l'aide sociale. De plus, nous confrontons le patronat qui lui veut rarement des augmentations du salaire minimum.</li> <li>• L'augmentation de 10 ¢ ne représente même pas un rattrapage du coût de la vie depuis la dernière augmentation du salaire minimum.</li> </ul>

**Une contribution gouvernementale au Régime des rentes du Québec, pour les femmes, afin de reconnaître leur travail auprès de leurs enfants.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de travail = aucun coût à court terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit ici d'un manque de reconnaissance que les femmes sont plus pauvres, une fois à la retraite, à cause de leur implication dans l'éducation des enfants.</li> </ul>

**L'élimination de la discrimination à l'égard des lesbiennes dans les lois, règlements, politiques et services.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise sur pied d'un comité pour proposer des pistes de réforme du Code civil = aucun coût</li> <li>• Mise en œuvre des orientations ministérielles adoptées par le Ministère de la Santé et Services Sociaux : application d'une politique adoptée il y a quelques années</li> <li>• Instauration d'une politique anti-homophobie à l'intérieur du système scolaire dès le primaire de la même façon que les écoles ont une politique anti-raciste et anti-sexiste. Les dépenses à prévoir sont pour l'adaptation du matériel pédagogique,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion d'information concernant la Loi 32 sur les conjoints de même sexe par le MRCI</li> <li>• Poursuite de sensibilisation entreprise dans les réseaux du MSSS et du MEQ</li> <li>• Étude sur l'accès à la maternité des lesbiennes par le MSSS</li> <li>• Travaux sur la lutte contre la violence faite aux femmes et sur la discrimination basée sur l'orientation sexuelle (formations collégiales et universitaires, recherche sur le décrochage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fait, les réponses du gouvernement ne sont pas claires, et celles qui le sont ne répondent pas à nos demandes. Il s'agit surtout de poursuivre des démarches déjà entamées.</li> </ul>

la formation du personnel enseignant et des autres professionnel-le-s dans les écoles et l'achat de nouveaux livres dans les bibliothèques	scolaire)	
--	-----------	--

L'application par le gouvernement de moyens concrets favorisant un réel accès des femmes des communautés ethniques et culturelles, des minorités visibles, des femmes autochtones et des femmes handicapées au marché du travail.

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure les femmes dans les différents groupes cibles, soit modification au Projet de loi 143</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Projet de loi 143 sans modification</li> <li>Mise en œuvre de la Stratégie d'intégration à l'égard de la main-d'œuvre féminine (dont nous ne connaissons pas encore le contenu )</li> </ul> <p><b>Dernières nouvelles (11-12-00)</b> Le gouvernement a apporté quelques changements à la loi 143. Il a ajouté un groupe cible visé par la loi qui incluait déjà les autochtones, les femmes et les minorités visibles. Tout dernièrement on y a ajouté les minorités ethniques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de loi 143 est intéressant dans la mesure où le secteur parapublic est appelé à se conformer à la loi. Cependant, les femmes handicapées ne sont pas incluses. On n'y trouve pas l'inclusion des femmes dans les différents groupes cibles.</li> </ul>

L'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des travailleuses du sexe, notamment dans leurs rapports aux services sociaux, judiciaires, policiers et de santé.

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention du ministère de la Sécurité Publique auprès des municipalités et des corps policiers du Québec pour qu'ils mettent fin aux contraventions abusives et injustifiées et voir à ce que les travailleuses du sexe victimes de violence soient traitées de la même façon que les autres femmes et leurs droits soient protégés.</li> <li>Faire en sorte que les contenus de formation ayant trait à la violence faite aux femmes incluent des éléments qui concernent l'intervention auprès des travailleuses du sexe et que cette formation soit offerte aux policières et policiers.</li> <li>Mise sur pied d'un comité intersectoriel incluant des ministères, des groupes de femmes,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de travail (ministère de la Justice)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C'est un gain dans la mesure où les discriminations et les violences vécues par les travailleuses du sexe puissent être examinées et l'on puisse y trouver des solutions.</li> </ul>

des travailleuses du sexe et la Commission des droits de la personne		
--	--	--

**L'adoption d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>La reconnaissance de notre proposition de loi cadre comme base de discussion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encore, une confrontation à l'idéologie néolibérale. Il est clair que le gouvernement est très embêté à débattre de notre proposition d'une loi-cadre puisqu'elle remet en question le fonctionnement du système économique actuel.</li> </ul>

**Un amendement aux normes du travail afin d'accorder les mêmes droits et conditions à toute personne salariée, quel que soit son statut d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel, sur appel, etc.).**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Idem revendication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réforme de la Loi au printemps. Aucune indication, ni engagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'application de cette revendication va à l'encontre des intérêts du patronat.</li> </ul>

**La protection des gardiennes et des aides familiales ("domestiques" dans la loi) par toutes les lois du travail et l'enregistrement obligatoire de l'employeur.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Idem revendication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en considération du statut et des conditions de travail des gardiennes et des aides familiales au moment de la révision de la Loi sur les normes du travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il semble y avoir une ouverture à une reconnaissance des problèmes subis par les aides familiales. Il s'agit de rester vigilantes quant à la réforme à venir.</li> </ul>

**La révision de l'ensemble des lois ayant trait à la violence faite aux femmes et de la mise en application de ces lois afin d'assurer aux femmes le respect de leur droit à l'égalité, la sécurité, la dignité et la protection de leur vie privée.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>Idem revendication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise sur pied d'un comité de travail bipartite sur les problématiques vécues par les</li> </ul>	

	victimes de violence en regard du système de la justice (ministère de la Justice) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relance du comité de soutien au comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle (ministère de la Justice)</li> </ul>	
--	---	--

**La réduction du temps de parrainage de 10 à 3 ans pour toutes les femmes immigrantes, sans aucune augmentation des exigences imposées au parrain.**

Notre demande	La réponse du gouvernement	Notre analyse
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette réduction s'applique déjà aux femmes parrainées par leur mari. Il ne coûterait pas très cher de l'appliquer aux jeunes, aux conjointes et aux personnes âgées parrainées par leur conjoint, parent ou autre membre de leur famille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement craint une augmentation possible des dépenses pour les programmes sociaux destinés aux immigrant-e-s parrainé-e-s.</li> </ul>

**TOTAL DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX : 50 millions \$ sur 2 ans et demi**